



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : ENFANCE JEUNESSE

Affaire suivie par : Julien ROBERT

N°D2023-81-EJ

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT - AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE SPORT POUR L'ESPACE JEUNES.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales , qui donne délégation, en matière de finances, pour la sollicitation des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés, pour la validation et l'amendement des plans de financements possible ;

Vu les statuts de Fumel Vallée du Lot en matière « Enfance-Jeunesse » et notamment la création « d'un accueil de loisirs adolescent » depuis 2017 ;

Vu la délibération n°2018C-98-EJ en date du 28 juin 2018 approuvant le Projet Éducatif des Accueils Collectifs de mineurs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la décision n°D2021-70-DGS en date du 12 mai 2021, relative à l'acquisition de l'immeuble bâti cadastré sous les numéros 959-957-1105 de la section ZD sur la commune de Fumel, à proximité de la cité scolaire, afin d'équiper le service « accueil de loisirs adolescent » d'une structure appropriée dans l'optique de mener à bien ses activités et pour un meilleur fonctionnement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager une zone permettant la pratique sportive en extérieur à proximité immédiate du local d'accueil des jeunes.

Considérant que le projet d'aménagement de ces terrains de sport peut bénéficier d'une participation financière de la part de partenaires ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du Dispositif PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT, une subvention d'un montant de 111 347,33 € pour l'aménagement de terrains sportifs sur la parcelle de l'Espace Jeunes ;

AR Prefecture047-200068930-20230504-D2023_81_EJ-AR
Reçu le 09/05/2023

2°) – De valider le plan de financement ci-dessous ;

Plan de financement
Aménagement de terrains de sport – Espace Jeunes

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de terrassement	68 890,50 €	Auto-financement	27 837,00 €
Fourniture et pose	70 293,83 €	Plan 5000 Terrains de Sport - ANS	111 347,33 €
TOTAL Dépenses	139 184,33 €	TOTAL Recettes	139 184,33 €

3°) – De signer et d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette demande ;

4°) – Précise que les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 mai 2023



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 09 mai 2023

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 09 mai 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com